



Madame Charlotte Parmentier-Lecocq
Ministre déléguée chargée
des Personnes en situation de handicap
Ministère des Solidarités, de l'Autonomie
et de l'Égalité entre les femmes et les hommes
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

A Paris, le 20 décembre 2024

Ref : OSMS/2024-MA-CP-CPD

Objet : Suite au Groupe de Travail National SERAFIN-PH du 6 décembre 2024

Copies à :

M. Jean-Benoît Dujol, directeur général de la DGCS
M. Maëlig Le Bayon, directeur de la CNSA
M. Guillaume Marion, directeur du projet Serafin-PH et appui au numérique à la DGCS
M. Olivier Paul, directeur de la Direction du financement de l'offre à la CNSA

Madame la Ministre,

Nous revenons vers vous suite à la présentation des avancées dans la conception du modèle de financement de la réforme SERAFIN-PH lors du Groupe Technique National (GTN) du 6 décembre dernier.

En premier lieu, nous tenons à rappeler l'engagement de l'ensemble des fédérations, unions et organismes gestionnaires non lucratifs signataires de ce message autour de la réforme SERAFIN-PH. Cette réforme, attendue par l'ensemble des acteurs du handicap, doit permettre de répondre aux enjeux majeurs de notre secteur à la fois en matière de juste tarification mais également de transformation de l'offre dans une logique plus inclusive pour les personnes en situation de handicap.

A ce titre nous saluons les travaux réalisés par les équipes de la DGCS/CNSA/ATIH pour construire un modèle évolutif qui proposerait, dans les années à venir, une tarification davantage en accord avec les dynamiques de parcours actuellement à l'œuvre dans le secteur.

Néanmoins, à ce stade des travaux, nos organisations souhaitent vous faire part de leurs profondes inquiétudes : à l'occasion de ce dernier GTN, la CNSA et la DGCS nous ont présenté le calendrier 2025

de la réforme pour aboutir à une tarification opérationnelle au 1^{er} janvier 2026. Ce calendrier prévoit notamment dans le mois à venir et sans aucune préparation, la mise en œuvre d'un nouveau recueil national de données appelé « coupe ». Ce travail de remontée de données terrain à la charge des gestionnaires se réalise dans des conditions tout à fait précipitées qui engageront la fiabilité des données à recueillir et in fine la viabilité du futur modèle tarifaire SERAFIN-PH.

Par ailleurs, force est de constater qu'en l'état actuel, les travaux autour de la future équation tarifaire ne sont pas aboutis et ne permettent toujours pas d'obtenir une vision globale des effets de la réforme sur la future tarification des gestionnaires. Toutes ces incertitudes ainsi que le contexte politique et institutionnel (mission IGAS, instabilité gouvernementale de ces derniers mois) nous semblent au contraire des paramètres qui doivent inciter à la prudence.

C'est pourquoi nous vous formulons ci-après plusieurs demandes visant à la fois à sécuriser le futur modèle tarifaire et à assurer l'engagement de toutes les parties prenantes.

1. Tout d'abord, la prochaine réunion du Groupe Technique National est prévue en janvier. Elle doit être rapidement suivie d'un COSTRAT (Comité stratégique).

Pour rappel, le dernier COSTRAT SERAFIN PH s'est tenu en 2023. C'est pourquoi il est plus que nécessaire qu'il se réunisse à nouveau. Rappelons que la réforme SERAFIN-PH n'est pas qu'une réforme tarifaire technique, mais poursuit bien des objectifs politiques. La tenue d'un prochain COSTRAT doit confirmer l'engagement politique du Gouvernement sur la poursuite des principes et objectifs initiaux pour faciliter des parcours de vie personnalisés par des accompagnements modulaires et inclusifs.

A cette occasion, il est indispensable également que nous puissions aborder le sujet de la régulation budgétaire de l'OGD PH. A ce stade et faute de COSTRAT récent, la question du financement de SERAFIN PH n'a été abordée dans aucun GTN. Nous soutenons notamment qu'il est impossible que la réforme se fasse à moyens constants : aucune réforme tarifaire ne l'a été (T2A, EHPAD, SSIAD) dès lors que le modèle soutient un projet de profonde transformation de l'offre, tout particulièrement dans le contexte économique et politique que nous traversons. La visibilité sur les moyens alloués devant permettre aux organismes gestionnaires de se projeter dans le nouveau modèle de financement demeure un préalable indispensable.

Par ailleurs, nous demandons qu'à l'occasion de ce COSTRAT nous soient exposées les modalités de mise en œuvre de la convergence tarifaire ainsi que des simulations des effets du modèle tarifaire.

Les organisations représentantes du secteur ne pourront s'engager davantage dans la réforme sans investir, au sein d'un prochain COSTRAT, la question politique et financière de SERAFIN-PH que nous réclamons depuis plusieurs mois maintenant.

2. Nous demandons également davantage de transparence et de garanties dans le cadre de la construction du nouveau modèle tarifaire

Afin de pouvoir nous prononcer sur la faisabilité de la réforme tarifaire, nous demandons la production d'un document technique global. Celui-ci devrait indiquer tous les paramètres de la réforme, le mode de calcul des sous-enveloppes et coefficients, actés et encore soumis à arbitrage.

Des précisions doivent aussi être apportées sur le calcul des transports ou l'intégration des investissements. Il n'est pas possible de nous prononcer avec assurance en ne disposant que de diaporamas, dont certains éléments deviennent caducs d'un GTN à l'autre, sans vision globale. C'est sur la base d'un tel document global, permettant de comprendre toutes les incidences de la réforme, que nous souhaitons nous positionner en responsabilité vis-à-vis de nos mandats respectifs.

Par ailleurs, le calendrier prévisionnel de la réforme prévoit la mise en œuvre d'une coupe permettant la collecte de données nécessaires à la fiabilisation du modèle tarifaire SERAFIN-PH. Sur cette base, vous nous avez présenté la réforme comme devant se déployer en 2026. Les enjeux de cette coupe sont donc essentiels pour la mise en œuvre de la réforme. Dans ce contexte, un recueil de données mal préparé, inégalement rempli ou incorrect entacherait le modèle tarifaire au risque de peser sur la fiabilité du tarif affecté en 2026.

C'est pourquoi, il nous semble essentiel que cette coupe soit réalisée dans un cadre structuré et accompagné tant pour les gestionnaires que les ARS, avec le soutien des fédérations et unions représentantes du secteur. A défaut, le manque ou l'imprécision des données collectées entraverait la réussite de cette coupe et la réforme en elle-même.

Le délai proposé (janvier/février 2025) s'avère objectivement intenable. De ce fait, il porte en germe un risque pour la sécurisation des données :

- Les directions des ESMS concernés ne disposent à ce jour d'aucun outil d'accompagnement actualisé,
- Le temps d'acculturation aux futurs outils est trop court pour déployer des actions de formation auprès de l'ensemble des professionnels du secteur,
- La coupe est très chronophage et nécessite des ajustements organisationnels rendus difficiles dans le délai imparti.

Au final, nous demandons davantage de transparence et de garantie pour une plus grande sécurisation du modèle tarifaire et notamment :

- Un report de deux mois du démarrage de la coupe, soit en avril 2025 avec un plan d'accompagnement des gestionnaires durant ce temps de préparation (webinaire, guide, formation en région etc.).
- Une réunion de revue quant aux premiers résultats de la coupe sur le modèle tarifaire,
- Un document technique global de la réforme SERAFIN-PH.

3. **Nous demandons enfin une neutralisation des effets de la convergence tarifaire pour la première année d'exercice en 2026 (année blanche)**

A ce stade, le modèle tarifaire SERAFIN-PH n'est pas abouti. Les travaux complémentaires dont la coupe nécessiteront encore plusieurs mois d'analyse et d'approfondissement du modèle sans assurance sur la fiabilité des résultats.

Par ailleurs, les réformes tarifaires d'envergure récemment déployées dans le champ du domicile et des EHPAD ont toutes adopté une posture prudente vis-à-vis de ces modèles en première année. Ainsi, un gel des convergences négatives a pu notamment être mis en œuvre pour cette année en 2024 pour les SSIAD sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi, dans ce même état d'esprit de prudence et de responsabilité, nous demandons une neutralisation des effets de la convergence tarifaire pour la première année de mise œuvre de la réforme en 2026.

Cette année blanche en 2026 permettra, tout en lançant officiellement la réforme, de donner toutes les garanties pour que SERAFIN-PH puisse être suffisamment fiable et comprise par l'ensemble des parties prenantes.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos demandes essentielles, gage de réussite de la réforme que nous appelons tous de nos vœux.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Christian SOVRANO
Directeur Général APAJH

Danièle LANGOYS
Présidente de Autisme France

Serge WIDAWSKI
Directeur général de
APF France Handicap

Marie-Sophie DESAULLE
Présidente de la FEHAP

Olivia LEVRIER
Directrice Générale de l'ASEI

Philippe CALMETTE
Président de la FISAF



Julien BLOT
Président du GEPSO

Bruno DANDROY
Co-président du GNDA

Franck BRIEY
Co-président du GNDA

Karine REVERTE
Directrice Générale de LADAPT

Séverine SALGADO
Directrice Générale
Mutualité Française

Alain RAOUL
Président de Nexem

Jacky VAGNONI
Président de la Fédération
Paralysie Cérébrale France

Fernand VANOBERGHEN
Président de la Fédération générale des PEP

Marie-Reine TILLON
Présidente UNA

Luc GATEAU
Président de l'UNAPEI

Jérôme VOITURIER
Directeur Général de l'UNIOPSS